

DECRET N° 99-100 DU 12 FEVRIER 1999

portant ratification du protocole d'accord
entre le gouvernement de la République du
Bénin et le gouvernement de la
République populaire de Chine, signé le
07 juillet 1995 dans le cadre de la
fourniture d'un crédit d'assistance
militaire par la Chine au Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 99-012 du 05 février 1999 portant autorisation de ratification du protocole d'accord entre le gouvernement de la République du Bénin et le gouvernement de la République populaire de Chine, signé le 07 juillet 1995 dans le cadre de la fourniture d'un crédit d'assistance militaire par la Chine au Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

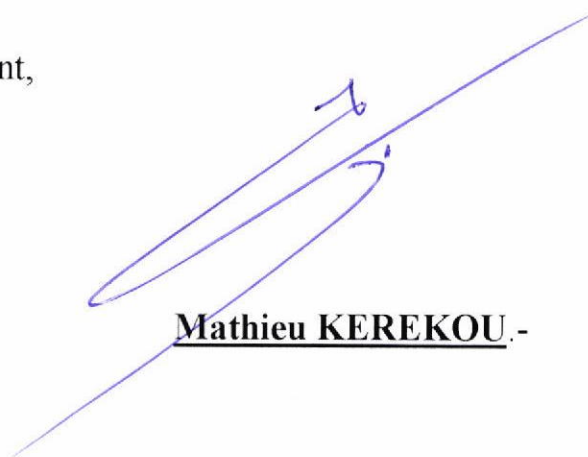
D E C R E T E

Article 1er.- Est ratifié, le protocole d'accord entre le gouvernement de la République du Bénin et le gouvernement de la République populaire de Chine signé le 07 juillet 1995 dans le cadre de la fourniture d'un crédit d'assistance militaire par la Chine au Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



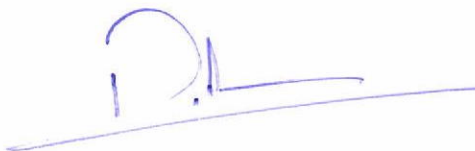
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Affaires étrangères
et de la coopération,



Kolawolé A. IDJI.-

Le ministre délégué auprès du
Président de la République,
chargé de la Défense nationale
et des relations avec les institutions,
porte-parole du gouvernement,



Pierre O S H O.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MDN-
RIPPG 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO I.